

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 07 AVRIL 2026**

<b>Conseil d'administration du</b>	07 avril 2026 à 10h30
<b>Date de convocation</b>	23 février 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
<b>Lieu</b>	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
<b>Présents</b>	Jean-Paul MULOT ; Nadège BOURGHELLE-KOS ; Mady DORCHIES ; Valérie BIEGALSKI ; François DECOSTER ; Caroline MELONI ; Valérie CUVILLIER ; Hilaire MULTON ; Christophe LERIBAUT ; Kim PHAM ; Dominique DE FONT-REAULX ; Olivier GABET ; Ariane THOMAS ; Zaki AMAR-BAUTHENEY ; Souraya NOUJAÏM ; Aline FRANCOIS-COLIN ; Luc BOUNIOL-LAFFONT ; Daniel PERCHERON ; Jean-Yves LARROUTUROU ; Caroline JOLY ; Lucie RIBEIRO.
<b>Pouvoirs</b>	Henri LOYRETTE à Daniel PERCHERON ; Francis STEINBOCK à Kim PHAM.
<b>Excusés</b>	Xavier BERTRAND ; Sabine FINEZ ; Aurore COLSON ; Alexandre COUSIN ; Sandra GUTHLEBEN ; Francis STEINBOCK ; Henri LOYRETTE ; Frédéric SALAT-BAROUX.
<b>Quorum</b>	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
<b>Secrétaire de séance</b>	Madame Valérie BIEGALSKI

## Délibération n°2026\_005

### Election de la présidence du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « *Musée du Louvre-Lens* », et notamment ses articles 10.1, 10.2 et 11,

Vu la délibération n° 2024-276 du Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2024 portant sur l'élection de la présidence et des vice-présidences du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens,

## Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Considérant qu'aux termes de l'article R.1431-8 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil d'administration des établissements publics de coopération culturelle de désigner un Président ou une Présidente ;

Considérant que la démission de Madame Laurence Des Cars de ses fonctions de Présidente-Directrice de l'établissement public du Louvre, lui a fait perdre la qualité de membre de droit du Conseil d'Administration du Louvre-Lens et, par voie de conséquence, de Présidente dudit Conseil, depuis le 24 février 2026 et qu'il y a donc lieu de pourvoir à une nouvelle élection ;

Considérant qu'aux termes de l'article 11 des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre-Lens », qui prévoit que le Président ou la Présidente du conseil d'administration est élu parmi les membres représentant le musée du Louvre ;

Considérant que cette élection doit être effectuée à la majorité des deux tiers des membres du conseil d'administration,

-----

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés (23 votes favorables dont 2 pouvoirs) :**

- **D'élire en qualité de Président du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens : Monsieur Christophe LERIBAUT**



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Monsieur Christophe LERIBAUT, Président du Conseil  
d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »